

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

**- REVISION TARIFS PUBLICS**

- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2014 :

**\* Cimetière**

**- Concessions :**

Durée trentenaire : 390 € par emplacement

Durée cinquantenaire : 870 € par emplacement

**- Concessions pour inhumation des urnes funéraires :**

Concession durée trentenaire : 141.00 €

Concession durée cinquantenaire : 318.00 €

**- Concessions de cases du columbarium**

Concession d'une durée de 15 ans : 390 € pour une case

Concession d'une durée de 30 ans : 870 € pour une case

**\* Location Salle Equipement Culturel Greyzolon Duluth**

**PARTICULIERS**

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement
Germanois	180 €	100 €	110 €
Autres	370 €	145 €	110 €
"Vin d'honneur"	70 €	100 €	110 €
Entreprise commerciale germanoise	230 €	145 €	110 €
Entreprise commerciale autre que germanoise	370 €	145 €	110 €

**ASSOCIATIONS**

Utilisateurs	Salle	Cuisine	Fonctionnement
Sociétés germanoises 1 <sup>ère</sup> manifestation	gratuite	gratuite	110 €
Sociétés germanoises 2 <sup>ème</sup> manifestation	180 €	100 €	110 €
Loto	55 €	100 €	110 €
Sociétés extérieures communes	340 €	100 €	110 €

Le tarif de location des nappes est supprimé.

**\* Tarifs locations Salle de la Madeleine**

Réunion d'organismes privés :

170 €

Réunion d'associations de la Commune lors de manifestation à but lucratif : 50 €

Réunion organisée par des particuliers domiciliés dans la Commune : 60 €  
Applique un tarif complémentaire de 50 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril  
pour les frais de chauffage aux réunions d'organismes privés et particuliers

**\* Tarifs des droits de place ne sont pas révisés.**

**- FUTUR GROUPE SCOLAIRE - REALISATION D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS**

La décision relative aux travaux d'installation d'une chaufferie bois pour le futur groupe scolaire présentés par le SIEL est ajournée dans l'attente de complément d'information.

**- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CNRACL AVEC LE CDG 42**

Décide de renouveler la convention établie avec le CDG42 en vue de l'établissement de dossiers CNRACL par le CDG à la demande de la commune.

**- RYTHMES SCOLAIRES**

Décide de solliciter auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014 et la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les associations de maires.

**- PERSONNEL COMMUNAL : SECRETARIAT DE MAIRIE**

Décide d'augmenter à 35h. hebdomadaires le temps de travail Mme Elisabeth RONDY en un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour la période du 1er décembre 2013 au 31 janvier 2014.

De recruter Mme Elisabeth RONDY pour la période du 1.02.2014 au 30.09.2014 en tant qu'agent non titulaire à raison de 17h.30 par semaine pour faire face à un accroissement d'activité.

**- REGIME INDEMNITAIRE**

Décide d'instaurer un régime indemnitaire sur la base d'un crédit global de 9 000 € pour l'année 2014.

**- RECENSEMENT DE LA POPULATION : FIXATION DES REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS**

Décide de prévoir la rémunération des quatre agents recenseurs en vue du prochain recensement de la population du 16.01.2014 au 15.02.2014

**- BUDGETS GENERAL ET ASSAINISSEMENT 2013 : DECISIONS MODIFICATIVES**

Donne son accord pour des réajustements de prévisions budgétaires

**- SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ LES GRANDES TERRES**

Approuve les termes de la délibération communautaire 23/10/2013 relative à la suppression de la Zone d'aménagement concerté Les Grandes Terres située à ST GERMAIN LAVAL.

**- DECLASSEMENT VC 114 LES GRANDES TERRES – ENQUETE PUBLIQUE**

Fixe les modalités de lancement de l'enquête publique pour le déclassement de la VC n°114 Les Grandes Terres, qui aura lieu du 2 janvier 2014 au 17 janvier 2014.

**- SIEL – RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE FOURNITURE DE DONNEES CADASTRALES ET CARTOGRAPHIQUES**

Décide de renouveler le transfert au SIEL de la compétence en matière d'informatisation du plan cadastral pour une durée de 6 ans et de verser la cotisation correspondante.